

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL  
MUNICIPAL DE GARNERANS N°33  
Séance du 02 Septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le deux septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

**Présents :**

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Gaëlle LABALME, Emile LIEBAUD, Karine MOMMESSIN, Karine POTHIER, Roger RIBOLLET, Gilles Vatoux, Dominique VIOT.

**Absents excusés :**

Marianne MORSLI, pouvoir donné à M. Dominique VIOT  
Evelyne MONFRAY, pouvoir donné à Emile Liébaud  
Sophie GUINET  
Franck RAMPON

**Absents:**

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Date de la convocation : 04 Août 2022

Présents et représentés : 13  
Date d'affichage : 04 Août 2022

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marianne MORSLI a été nommé secrétaire de séance.

**N°33 : Demande de reprise par la commune d'une parcelle appartenant à des habitants**

M. le Maire indique que des résidents de la commune on fait une demande pour que soit rétrocédé à la mairie la parcelle B 1301. Dans la mesure où cette rétrocession ne présente aucun intérêt pour la commune il est proposé de ne pas accéder à cette demande.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

➤ **DECIDE de refuser la rétrocession à la commune de la parcelle B 1301**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,  
Dominique VIOT



**Mis en ligne le : 05/09/2022**